



PRÉVOYANCE POUR ENFANTS KIDS

LE MEILLEUR POUR VOTRE ENFANT : MONTANT DE L'ÉPARGNE ET COUVERTURE

Nos enfants sont l'avenir. C'est pourquoi ils méritent une protection toute particulière. Avec la prévoyance pour enfants différentes possibilités s'offrent à vous : vous pouvez constituer une épargne pour votre enfant, l'assurer contre les risques de la vie ou combiner les deux. Votre enfant peut ainsi compter sur une protection financière quoi qu'il arrive.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE ?

La prévoyance pour enfants est modulaire. Il existe trois modules que vous pouvez combiner de manière flexible : couverture des risques, assurance cyber et épargne.



ÉPARGNER

Grâce au module d'épargne, vous constituez un capital de base pour votre enfant. Nos experts en placements investissent vos primes d'épargne dans des fonds de premier ordre, vous permettant ainsi de profiter d'opportunités de rendement attractives.

Vous pouvez consulter vos opportunités de placement au verso.



COUVERTURE DES RISQUES

Avec le module de couverture de risque, votre enfant dispose d'une couverture complète contre les conséquences financières d'événements imprévus – s'il devait vous arriver quelque chose ou arriver quelque chose à votre enfant.

- En cas d'incapacité de gain de l'enfant à partir de 18 ans : rente et exonération du paiement des primes
- En cas d'événement grave jusqu'à 18 ans : versement du capital
- En cas d'incapacité de gain du preneur d'assurance : exonération du paiement des primes
- En cas de décès du preneur d'assurance : exonération du paiement des primes



ASSURANCE CYBER

Les dangers que présente Internet ne doivent pas être sous-estimés, en particulier pour les enfants. Avec le module d'assurance cyber, vous protégez votre enfant contre les risques d'Internet.

- En cas d'incapacité de gain de l'enfant à partir de 18 ans : rente et exonération du paiement des primes
- En cas d'événement grave jusqu'à 18 ans : versement du capital
- En cas d'incapacité de gain du preneur d'assurance : exonération du paiement des primes
- En cas de décès du preneur d'assurance : exonération du paiement des primes

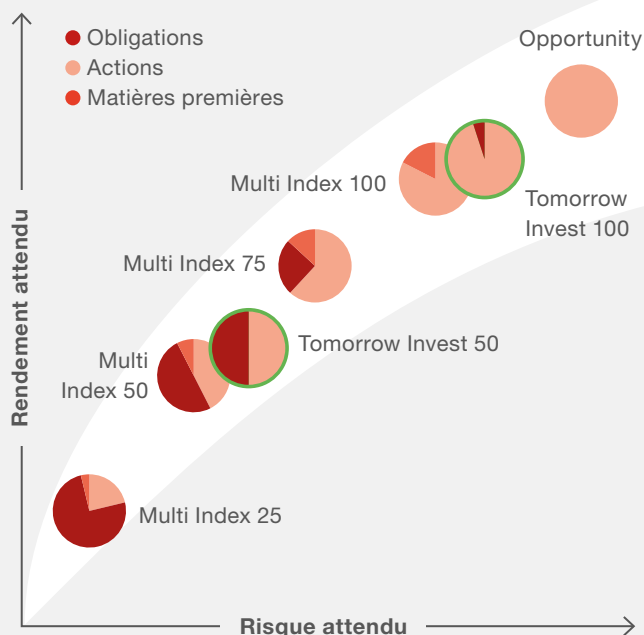
VOS AVANTAGES

- ✓ Combiner de manière flexible épargne et couverture des risques
- ✓ Protection contre les dangers d'Internet, tels que le cyberharcèlement et l'utilisation abusive de données
- ✓ Avantages fiscaux intéressants : le versement de capital du pilier 3b est exonéré d'impôts.

VOS OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT

Notre offre de fonds a été spécialement conçue pour répondre à vos besoins

- Nos plans de placement durables « Tomorrow Invest », qui investissent majoritairement dans des entreprises suisses qui s'engagent manifestement en faveur d'un monde meilleur
- Nos fonds stratégiques « Multi Index », qui se distinguent par une large diversification géographique avec des ETF peu onéreux.
- Vous pouvez modifier votre plan de placement à tout moment



DATES, FAITS ET CHIFFRES

Durée du contrat	de 10 à 30 ans
Âge d'entrée de l'enfant	de 0 à 18 ans ou, si inclusion du module de risque prestation en capital en cas de maladie grave ou de handicap physique, de 0 à 13 ans
Âge terme de l'enfant	30 ans
Âge d'entrée de l'adulte	Illimité ou, si inclusion de l'exonération du paiement des primes en cas de décès, d'incapacité de gain ou de diminution des facultés de base: femmes: 18 à 63 ans, hommes: 18 à 64 ans
Âge terme de l'adulte	Illimité ou, si inclusion de l'exonération du paiement des primes en cas de décès, d'incapacité de gain ou de diminution des facultés de base: 75 ans (femmes/hommes). L'exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain ou de diminution des facultés de base prend fin à l'âge de 64 ans (femmes)/65 ans (hommes).
Rachat/libération du service des primes/ versement anticipé du capital pour financer la propriété du logement	Possible au bout de 3 ans
Avantages fiscaux	Pilier 3b: le versement de capital est exonéré d'impôts

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère ou conseiller personnel ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site Internet : general.ch/prevoyancepourenfants